## Prise de parole devant la mairie

Que peut faire une mairie, une agglomération en matière de lutte contre la précarité, d'accès à une solution d'hébergement d'urgence, en matière d'accueil de jour etc...? Que doivent elles faire ??

Certes, peu de choses selon la loi qui donnent ces compétences essentiellement à l'Etat ou au conseil départemental, comme cela a été souligné dans les interpellations précédentes.

Pourtant, nous parlons bien de personnes, françaises ou exilées, présentes sur son territoire, vivant des situations de détresse, plus ou moins importantes, dormant à la rue ou dans des conditions très précaires, errant à pied avec leurs maigres biens dans un sac pour chercher un temps de répit au gré des structures.

Bien qu'aucune obligation légale ne lui impose quoique ce soit en matière de prise en charge de l'urgence, de jour comme de nuit, une obligation bien plus fondamentale, fondée sur l'hospitalité et la solidarité ne doit-elle pas conduire les élu.e.s à agir et oser pour être une collectivité locale accueillante ?

Ne doit-elle pas tout mettre en œuvre pour permettre aux citoyens en résidence, même précaire, de pouvoir vivre le plus dignement possible aux côtés des autres habitants ?

Des villes, proches ou plus lointaines ne s'y sont pas trompées dans ce devoir d'humanité : Nantes qui a mis à disposition des structures municipales pour héberger 600 personnes exilées en 2018, Rennes qui, depuis 2011, finance un dispositif Coorus pour à ce jour héberger chaque soir 550 personnes, Toulouse qui gère avec des associations un centre d'hébergement de 220 places. Les exemples sont nombreux démontrant de la capacité des collectivités à innover pour répondre aux situations de détresse sur son territoire.

Monsieur le Maire et ses adjoints pourraient être force de proposition auprès de la Préfecture et des autres instances compétentes dans la mise en place de structures d'accueil et plus généralement de solutions d'hébergement et de logement pérennes sur l'agglomération d'Angers.

Nous appelons donc solennellement Monsieur le Maire et ses adjoints, l'agglomération d'Angers à faire plus pour développer une politique d'hospitalité et de solidarité active avec les personnes exilées et nos compatriotes.